



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 avril 2022
N° 2243

Vente aux enchères exceptionnelle de grands crus de l'AGRASC par le Domaine de la Direction générale des finances publiques

Dans le cadre du partenariat entre l'AGRASC (agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués) et le Domaine (DNID - direction nationale d'interventions domaniale- de la Direction générale des finances publiques), une vente aux enchères exceptionnelle exclusivement consacrée aux grands crus est organisée le samedi 30 avril prochain à DIJON.

Plus de 1000 bouteilles regroupées en 200 lots représentant les plus grands crus en particulier de Bourgogne et du Bordelais vont être proposées aux enchères.

La vente se tiendra à partir de 10h dans la magnifique salle de Flore du Palais des Ducs de Dijon mise à disposition par la municipalité.

Des enchères pourront également être portées sur internet en enchérissant sur la plate-forme Drouot Digital pendant toute la durée de la vente.

La vente sera précédée d'une **exposition au Caveau des Architectes le 30 avril entre 9h et 12h.**

Vous pouvez consulter le catalogue sur le site de Drouot : <https://drouot.com/v/124472-vente-cav-dijon>

Cette vente est une nouvelle illustration de la synergie et du dynamisme institutionnel existant entre le Domaine et la Justice pour valoriser au mieux les biens saisis et confisqués en matière pénale.

L'AGRASC est un établissement public qui a été créé pour améliorer l'effectivité de la réponse pénale destinée à combattre la délinquance en privant ses auteurs du produit de leur crime et à réparer le préjudice subi par la collectivité nationale en versant le produit des biens vendus au budget de l'État et à des fonds destinés à indemniser les victimes ou à financer des actions d'intérêt général.

La DNID est une direction spécialisée, chargée de la valorisation des biens saisis et confisqués par la justice, la douane et la DGFiP dans le cadre de contentieux fiscaux, mais aussi de la vente des véhicules abandonnés en fourrières et des biens réformés des organismes publics.

L'AGRASC et la DNID souhaitent valoriser leur partenariat en organisant en 2022 plusieurs ventes exceptionnelles mettant à chaque fois en lumière soit des biens atypiques - ici les grands crus - soit des pratiques novatrices (à venir par exemple l'action coordonnée avec le centre de gestion des scellés de la cour d'appel de Douai).

Ces ventes aux enchères de biens saisis ou confisqués visent un but commun : garantir l'efficacité de la justice en alliant dépossession de biens issus des infractions et préservation de leur valorisation.

